

DELIBERATION DDB2023_023

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	41
Votants	48
Pouvoirs	7

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le

LE 27 avril 2023, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND PÉRIGUEUX - ADHÉSION ANNUELLE ASSOCIATION LIGNE POLT - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CAPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. LACOSTE, M. REYNET, Mme FAURE, M. PARVAUD, Mme DOAT, M. MARSAC, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme LABAILS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. SERRE donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. AMELIN donne pouvoir à Mme GONTHIER

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND PÉRIGUEUX
ASSOCIATION LIGNE POLT - POINT DELIBERANT**

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le 15/05/2023
ID : 024-200040392-20230427-DDB2023_023-DE

DDP2023_023
SLO
ADHÉSION ANNUELLE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2023 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'association « Urgence Ligne POLT », créée en janvier 2010, à Brive-la-Gaillarde a pour rôle de fédérer les initiatives, les collectivités adhérentes mais également les diverses organisations locales, œuvrant en faveur de la promotion et du développement de la ligne et des dessertes ferroviaires de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

Que cette association s'attache ainsi à mettre en exergue au cœur des débats et des réflexions gouvernementales les diverses actions à l'égard de cette ligne ferroviaire cruciale pour la survie des territoires périurbains et ruraux.

Qu'ainsi, cette association « Urgence Ligne POLT » fait valoir les grands principaux fondamentaux qui touchent au matériel, à l'infrastructure et au statut de gestion de cet axe majeur et reste un interlocuteur privilégié au niveau des différentes instances de l'Etat.

Qu'au regard des enjeux pour la desserte du territoire du Grand Périgueux et notamment à destination de Paris, en attendant un renforcement des dessertes via Bordeaux avec la Ligne à Grande Vitesse (LGV), il est proposé de poursuivre l'adhésion annuelle de l'association pour un montant annuel de 500 euros.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de renouveler l'adhésion annuelle du Grand Périgueux à l'association Urgence Ligne POLT pour un montant de 500 euros au titre de l'année 2023 ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/05/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/05/2023	Périgueux, le 15/05/2023
	Le Président, Jacques AUZOU